

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 12 MARS 2018**

Pouvoirs :

- Monsieur Alain ÉGAL, pouvoir à Monsieur Philippe FUMOUX (excusé)
- Monsieur Philippe FUMOUX, pouvoir à Madame Stéphanie CHERVIN
- Madame Céline CHEVENIER, pouvoir à Monsieur Gérard BOUCHET

Excusé :

- Monsieur Cyril VALERO.

Absents :

- Monsieur Christian HUSSON ;
- Madame Valérie MERLE.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur le Maire rend compte des Décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.**

1- À la demande d'une entreprise locale, le chiffrage du nettoyage d'un dépôt avec la balayeuse a été établi pour 2 passages par an :

- Variante 1 : nettoyage du sol poussiéreux : 390 € par an
- Variante 2 : nettoyage du sol + karcher haute-pression sur les taches incrustées (taches éparses) : 560 € par an

2- La procédure adaptée lancée pour les travaux d'aménagement de la place du Champ de Foire a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Cette opération devant faire l'objet d'un diagnostic d'archéologie préventive, la période initiale prévue pour la réalisation des travaux ne peut pas être confirmée et la nouvelle date prévisionnelle de début de chantier n'est pas connue à ce jour.

**1/ Comptes de gestion 2017 - Commune et assainissement collectif -**

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que les résultats dressés pour l'exercice 2017 par la Trésorerie de Lapalisse n'appellent aucune observation, ni réserve, aussi bien pour le budget général que pour le budget assainissement.

**2/ Compte administratif 2017 - Commune -**

L'excédent de fonctionnement s'élève à 1 306 695,82 €, et le déficit d'investissement à 391 498,29 € ; avec des restes à réaliser déficitaires, le déficit total d'investissement est de 406 244, 29 € ; ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

**3/ Compte administratif 2017 - Assainissement collectif -**

L'excédent de fonctionnement s'élève à 134 611,92 €, et le déficit d'investissement à 31 740,62 € ; avec des restes à réaliser déficitaires, le déficit total d'investissement est de 34 950,62 € ; ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

**4/ Affectation du résultat d'exploitation - budget général -**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget général.

#### **5/ Affectation du résultat d'exploitation – budget assainissement -**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement.

#### **6/ Bilan des acquisitions et cessions foncières.**

L'assemblée délibérante à l'unanimité prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune en 2017.

#### **7/ Subventions aux associations.**

Monsieur le Maire rappelle que les associations sont très dynamiques et animent la commune ; la commune répond autant que possible, aux demandes émises par chacune et souhaite, en contrepartie des subventions allouées, une participation aux manifestations d'ampleur comme le spectacle Son et Lumière en été ou l'embouteillage en automne. Monsieur le Maire remercie l'Union Musicale pour sa présence et sa participation aux différentes cérémonies sur la commune.

Le Conseil Municipal approuve par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Marc BRUNIAU) les propositions d'attribution des subventions aux associations telles que présentées par la Commission des Finances.

#### **8/ Subvention au titre des amendes de police.**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le programme de travaux présenté pour bénéficier de la subvention au titre des amendes de police en 2018 : Marquage au sol, signalisation, parking du cimetière.

#### **9/ Terrain rue de l'Égalité – Parking cimetière – Acquisition.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le souhait d'acquérir la parcelle BL N°45 située rue de l'Égalité, au prix de 7 700 €, afin d'aménager un parking sécurisé pour le cimetière.

#### **10/ Médecine du travail – Renouvellement de convention.**

Le Conseil accepte de renouveler l'adhésion de la commune de Lapalisse au service Médecine du Travail du Centre de Gestion de l'Allier pour l'année 2018.

#### **11/ SDE 03 – Dissimulation réseau BT – Place de la République et rue du 4 septembre.**

Les plans de financement présentés pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public place de la République et rue du 4 septembre sont approuvés à l'unanimité.

##### **– Enfouissement**

Dépense totale	: 232 400 €
Participation communale	: 69 720 €
Étalement sur 15 ans	: 5 124 € / an

##### **– Éclairage Public**

Dépense totale	: 85 400 €
Participation communale	: 56 811 €
Étalement sur 15 ans	: 4 176 € / an

#### **12/ Décision Modificative N°1.**

La Décision Modificative présentant un ajout de 1 000 € pour le renouvellement des corbeilles à poubelle (mobiliers urbains) est approuvée à l'unanimité.

### **13/ « Label CITTASLOW » – Projet de jumelage avec Citta Della Pieve – Italie.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite lancer une procédure de jumelage avec Citta Della Pieve suite au 1er contact établi par le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Vichy Auvergne. Monsieur le Maire va engager les démarches nécessaires pour accueillir une première délégation qui souhaite venir voir le spectacle Son et Lumière cet été.

### **14/ Questions diverses.**

1/ SDE 03 – Actualisation des plans de financement pour les changements de foyers et l'éclairage public du champ de Foire.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité les nouveaux coûts d'étalement des contributions qui s'élèvent pour les 5 prochaines années à 4 872 € pour le remplacement des foyers (modification de la délibération prise le 15 janvier 2018) et à 1 297 € pour l'éclairage public du Champ de Foire (modification de la délibération du 19 décembre 2017).

2/ Sapeurs-pompiers – Achat de tenues de sorties.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de prendre en charge l'acquisition de deux tenues de sortie de sapeur-pompier, pour un coût total de 727,20 €. Ils s'engagent à rembourser intégralement l'achat de leur tenue s'ils quittent le Centre de Secours avant un délai de 8 ans.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 42.**

Fait à LAPALISSE, le 16 MARS 2018  
Le Maire,

